

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 27 (1965)
Heft: 7

Rubrik: Nouvelles des Sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des Sections

Section neuchâteloise

Assemblée générale

La section neuchâteloise, comptant actuellement 615 membres, a tenu sa 23ème assemblée générale annuelle, le 1er mars 1965, à l'Hôtel de la Paix, à Cernier.

M. Etienne Schwaar, son président, ouvre cette séance en saluant la présence de M. Maurice Jaquet, chef-expert, et souhaite la bienvenue aux participants.

Rapport présidentiel

Le président relève les activités du comité et l'organisation des cours pour jeunes conducteurs de tracteurs. Ces derniers ont permis à 102 jeunes gens de suivre les cours et de se présenter aux examens pour l'obtention du permis théorique exigé par la loi. M. Jaquet, expert, se dit très satisfait du résultat obtenu et M. Schwaar remercie, au nom de l'Association, les moniteurs d'auto-école qui ont instruit ces jeunes gens lors des 7 cours décentralisés, ainsi que les moniteurs techniques de la section.

Des cours-contrôles ont été également mis sur pied et ont eu lieu aux Geneveys-sur-Coffrane et à la Chaux-de-Fonds. Le manque d'inscriptions n'a pas permis d'en organiser au Val-de-Travers et dans le Bas, ce qui est regrettable. Un accent tout particulier a été mis sur la nécessité du contrôle de l'état de nos tracteurs si l'on veut éviter, par la suite, l'obligation de les présenter aux autorités responsables.

La construction et l'activité du Centre de Riniken (Argovie) est commentée. La nécessité — que la Suisse romande a manifestée d'en posséder également un — a permis l'étude de l'aménagement d'un centre romand. Ce dernier sera installé à l'Ecole d'agriculture de Grange-Verney sur Moudon et sera construit cette année, avec la collaboration financière des sections suisses alémaniques et romandes. Le but de ce Centre, qui consiste à former des moniteurs de cours pour l'entretien des machines et tracteurs, est accessible également à tous ceux qui veulent parfaire leurs connaissances dans ce domaine.

Rapport du gérant

Celui-ci se plaît à relever le bon état financier de la section et les activités commerciales qui permettent à nos membres d'obtenir des réductions intéressantes sur le marché des huiles et graisses, regommage de pneus, achat de batteries, etc.

Rapport de la Commission de vérification des comptes

M. Alfred Pierrehumbert, rapporteur, remercie le gérant pour la bonne tenue de la comptabilité et en propose l'adoption par l'assemblée.

Les nominations statutaires sont rapidement liquidées ainsi que la fixation du lieu de la prochaine assemblée.

L'intérêt suscité dans les discussions qui clôturèrent cette assemblée montre bien les nombreux problèmes posés à une organisation professionnelle agricole. Avec l'augmentation constante de la motorisation, la défense des intérêts des agriculteurs sur les plans routier, douanier et des assurances ne peut se concevoir qu'avec le concours de tous les possesseurs de véhicules agricoles à moteur, et c'est dans cet esprit de coopération que le président clôture cette séance en fin d'après-midi, en souhaitant à chacun un bon retour dans ses foyers.

H.R.

Section vaudoise

Assemblée générale annuelle du 11 février 1965

Rapport du Comité

Messieurs les Membres,

Au nom du Comité, je vous donne brièvement le reflet de l'activité de notre Association en 1964. Je vous rappelle tout d'abord la composition du Comité renouvelé l'an passé:

MM. Berlie James, président, Crassier Delarageaz Louis-Henri, vice-président, Préverenges Barraud Ernest, secrétaire, Senarclens Détraz François, Combremont-le-Grand

MM. Guidoux Edouard, Cronay
Guilloud Alfred, Champagne
Mayor Michel, Aigle

Les affaires de notre Association sont toujours gérées par M. Marc Emery, notaire à Morges, assisté de ses collaborateurs, M. Bernard Martin et son père M. Paul Martin, retraité de la Caisse nationale suisse d'assurance à Lausanne.

Effectif et propagande

L'effectif des membres est actuellement de 3596, soit en augmentation de 57 sur l'année 1963, déduction faite des démissions, des décès et des radiations pour défaut de paiement de la cotisation. Comme vous le voyez, notre effort en vue d'augmenter le nombre de nos membres est constant. Les cours pour jeunes conducteurs de tracteurs (14 à 18 ans) organisés chaque printemps et chaque automne, sont un excellent moyen de recrutement. Mais nous recommandons vivement à nos membres de ne pas manquer, à chaque occasion qui se présente, de convaincre les agriculteurs qui ne sont pas encore des nôtres, de demander leur adhésion. La Gérance tient à disposition des membres toute la documentation utile.

Ristournes

Ainsi que nous vous l'avons annoncé l'an dernier, l'arrangement pris entre notre Association et les Maisons pétrolières, à savoir que ces dernières verseraient dès que possible, les ristournes directement aux membres, n'a pas encore pu entrer en vigueur. Les Maisons B.P., Shell (Ruey & Cie., Simond, Petrol-Charmettes S.A.) et Socal nous ont versé en 1964, la somme de fr. 16 013.60 de ristournes qui ont été versées, comme d'habitude à nos membres sous déduction des frais d'administration, le solde étant mis en réserve pour la coopérative des carburants agricoles.

Stockage de carburants agricoles

Nous vous signalions l'année dernière que la Confédération imposait aux importateurs de carburants l'obligation de constituer des stocks de réserve chez eux, auxquels ils ne peuvent pas toucher. Ainsi que vous le savez, ces réserves sont destinées à assurer le ravitaillement du pays

en cas de difficultés dans son approvisionnement. Les autorités fédérales et cantonales se préoccupent de constituer des stocks régionaux et, dans ce but, elles ont engagé des pourparlers avec les principales associations, dont la nôtre.

Comme la constitution de ces stocks régionaux s'est révélée très onéreuse par suite du coût élevé des installations (terrain compris) environ fr. 40.— la tonne par année, tout ce problème n'a pas encore trouvé une solution définitive.

Nous pensons, comme nous vous le disions l'an dernier, qu'il est indispensable qu'un premier stockage de carburants ait lieu chez l'agriculteur lui-même et recommandons à chaque propriétaire de tracteur de faire l'acquisition d'une ou plusieurs citernes de 1000 litres, voire 2000 litres, valant respectivement fr. 250.— et fr. 400.— environ, de façon à pouvoir stocker chez lui une quantité de carburants équivalente à la consommation de deux ans.

Coupe des jeunes agriculteurs, Expo 64

D'entente avec notre Association suisse et plus particulièrement avec notre section vaudoise, le Commissariat agricole de l'Expo a préparé l'organisation des épreuves régionales, cantonales, puis nationales de la coupe des jeunes agriculteurs. Comme vous le savez, ces manifestations qui se sont déroulées durant l'exposition nationale Suisse 1964, ont remporté un très grand succès. Notre Association suisse comme notre section vaudoise ont voué tous leurs efforts et contribué dans une large mesure à la réussite de ces joutes dont nous gardons encore un souvenir vivant. Comme vous le verrez à l'examen des comptes, c'est une somme de fr. 1933.20 que notre Association vaudoise a déboursée en prix en nature et en espèces pour récompenser les vainqueurs de la finale cantonale vaudoise.

Nous estimons que la formule de la coupe des jeunes agriculteurs constitue un excellent stimulant pour nos jeunes paysans et que l'idée de ces joutes devrait être maintenue.

Dans un instant, nous aurons le plaisir de remercier et de féliciter les concurrents qui ont participé à la finale cantonale vaudoise ainsi que les collaborateurs mérités



Fabrique d'Accumulateurs d'Oerlikon, 8050 Zurich 11

Bureau de vente à 8055 Zurich 3

Bureaux et ateliers à Bâle - Munchenstein, Bienne, Coire, Frauenfeld, Fribourg, Genève, Lausanne, Lugano, Lucerne, Olten, Sion, et St-Gall

70 ans d'expérience

tants des épreuves éliminatoires régionales qui ont contribué pour une bonne part aussi au succès de ces manifestations.

Cours pour jeunes conducteurs

Comme l'année passée, nous avons organisé au printemps et en automne des cours pour jeunes conducteurs de tracteurs en nous basant sur l'arrêté fédéral du 18 juillet 1961. C'est avec plaisir que nous les patronnons; ils recueillent toujours un grand succès et nous procurent joie et satisfaction au contact de ces jeunes qui représentent l'avenir de notre agriculture vaudoise. Nous rappelons qu'en vertu du dit arrêté, ce sont les jeunes de 14 à 18 ans qui doivent être porteurs d'un permis de conduire L. pour pouvoir circuler avec un tracteur agricole sur la voie publique. Nous recommandons à chacun d'inscrire son fils ou ses aides éventuels à ces cours donnés par des moniteurs très qualifiés. Non seulement ils seront très utiles pour l'obtention du permis catégorie L., mais ils constituent un très bon enseignement sur les règles régissant la circulation routière tout spécialement celle des tracteurs agricoles. Nous continuerons à organiser ces cours chaque année au printemps et en automne pour autant évidemment que les inscriptions soient suffisamment nombreuses dans les quatre parties du Canton, soit à Morges, Yverdon, Payerne et Villeneuve. Le programme de ces cours est indiqué chaque fois dans la «Terre Vaudoise» et le «Tracteur». Si ces cours occasionnent un grand travail à la Gérance, ils représentent en revanche une excellente propagande pour notre Association et sont une bonne occasion de recruter de nouveaux membres.

Centre technique romand à Grange-Verney

Après le centre technique de Riniken, près Brugg, qui a été inauguré en janvier dernier, la Suisse romande pourra disposer plus tôt qu'elle ne l'espérait, de son centre technique. Des tractations sont en effet en cours entre l'Etat de Vaud et notre Association pour créer ce centre à l'Ecole d'agriculture de Grange-Verney, près Moudon. Des délégations de toutes les sections romandes réunies à Grange-Verney le 25 juin 1964 se sont prononcées à l'una-

nimité en faveur de ce lieu qui a l'avantage de se situer au centre de la Suisse romande. L'octroi d'un droit de superficie sur le terrain nécessaire à la construction d'une halle de machines avec atelier doit être ratifié par le Grand Conseil vaudois lors de sa prochaine session. Le coût de la construction de la halle peut être estimé entre fr. 100 000.— et 110 000.—. Selon les derniers renseignements, nous pouvons compter sur des prêts des autres sections suisses ainsi que de la nôtre pour une somme de fr. 60 000.— à 65 000.—. Dès que l'Etat de Vaud nous aura donné le feu vert, la construction et les installations pourront être entreprises. Nous pourrions dès lors organiser des cours techniques dans un avenir très proche.

Relations avec L'A.S.P.T.

Nous signalons avec plaisir que nos relations avec l'Association suisse, notamment avec son président, M. E. Schwaar, et son gérant, M. Piller, sont toujours empreintes de cordialité et nous nous félicitons de la collaboration fructueuse entre le siège de Brugg et notre gérance.

L'an passé, l'A.S.P.T. a tenu son assemblée générale à Münsingen près Berne. Notre association était représentée par son comité, ainsi que par deux membres ayant fait partie de la commission de gestion. Comme de coutume, cette assemblée a fait du bon travail. C'est précisément au cours des délibérations qu'a été ratifié le choix de l'emplacement du nouveau centre technique romand dont nous venons de parler.

Nous nous plaçons à rappeler que notre périodique «Le Tracteur» est toujours très apprécié et renseigne constamment les membres sur l'activité très importante de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, pour le bien de nos sections et de leurs membres.

Comptes 1964

Comme d'habitude, un contrôle des comptes a été opéré par la Fiduciaire Stoudmann. La Commission de gestion a procédé à son tour à l'examen de la gestion de notre Association; elle vous donnera tout à l'heure connaissance de son rapport. Un exemplaire du compte de Pertes et Pro-

fits et du Bilan au 31 décembre 1964 a été distribué à chacun de vous. Vous pouvez voir que l'exercice boucle par un boni de fr. 754.99 et que notre capital s'élève à fr. 71 010.16. Nous pouvons nous déclarer satisfaits du résultat de cet exercice, compte tenu des dépenses supplémentaires auxquelles nous avons dû faire face. La cotisation centrale a en effet été augmentée d'une première tranche de fr. 0.50 par membre bien que la cotisation des membres soit restée la même. D'autre part, la coupe des jeunes agriculteurs nous a coûté près de fr. 2000.—, alors que la cotisation annuelle à la Chambre vaudoise d'agriculture a été portée de fr. 650.— à fr. 1775.—.

Cotisation 1966

Selon l'art. 9 des statuts, l'assemblée générale annuelle fixe la cotisation pour l'année suivante (en l'occurrence 1966). Elle est actuellement de fr. 10.—, comprenant:

cotisation à l'ASPT	fr. 3.50
abonnement au journal	
«Le Tracteur»	fr. 3.50
cotisation A.V.P.T.	fr. 3.—
	fr. 10.—

Bien que le bénéfice d'exercice soit en nette diminution et malgré l'augmentation de la cotisation centrale (deuxième tranche payable dès le 1er janvier 1965) de fr. 1.—, nous proposons de maintenir la cotisation pour 1966 à fr. 10.—, quitte à revoir la question lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Chambre vaudoise d'agriculture

La Chambre vaudoise d'agriculture a procédé à sa réorganisation et, partant, révisé ses statuts, ensuite de quoi notre Association a obtenu un siège au sein du Comité directeur qui a été pourvu par un membre de notre Comité, M. François Détraz, maître-agriculteur à Combremont-le-Grand. De plus, M. Bernard Martin, collaborateur de l'Etude Marc Emery, notaire à Morges, a été désigné comme membre de la Commission de gestion.

Recrudescence des accidents de tracteurs agricoles

Nous avons noté une recrudescence des accidents causés par les tracteurs agrico-

les, tout particulièrement dans notre canton. Nous ne pouvons assez recommander une grande prudence dans la conduite de ces véhicules et plus spécialement lorsqu'à ceux-ci sont accouplées une ou deux remorques chargées. C'est bien ensuite de cette constatation que nous avons pensé à bénéficier des conseils de MM. René Huber, Cdt de la Police cantonale vaudoise et André Pittet, expert en autos et machines agricoles, personnalités qui ont bien voulu nous entretenir sur le sujet:

«Circulation — accidents». Nous aurons le plaisir de les entendre tout à l'heure.

40e anniversaire

Notre Association suisse et notre section vaudoise ont fêté en 1964 leur 40e an-

niversaire d'existence. Elles l'ont marqué non par des festivités, mais bien plus modestement par des articles nombreux parus dans notre journal «Le Tracteur», fascicule No. 15, où est rétrospectivement retracée la grande activité qu'elles ont déployée durant ces 40 dernières années, et surtout les immenses progrès qu'elles ont réalisés depuis leur fondation. Nous ne reviendrons pas sur les grands mérites de tous ceux qui ont contribué à cette prospérité, cet événement ayant été déjà relaté l'an dernier dans notre rapport de Comité.

Divers

Au cours de l'assemblée générale de l'année écoulée, M. Teuscher avait émis le désir que la durée du mandat des membres du Comité soit limitée à 15 ou 20 ans, par exemple. Après avoir examiné cette suggestion, le Comité unanime, vous propose, pour l'instant, de ne rien modifier. Conformément aux statuts, le Comité est renouvelé tous les trois ans; bien qu'il soit rééligible, l'assemblée générale est souveraine et, si elle le juge opportun, elle peut à son gré, modifier la composition du Comité. Il est toujours délicat de fixer la durée maximum d'un mandat au Comité. Comme dans toutes les branches de l'activité, en politique également, il y a certains éléments que l'on aimerait garder très longtemps car ils rendent toujours des services éminents à l'endroit où ils sont placés; dans d'autres cas, c'est exactement le contraire qui se produit et l'expérience a prouvé qu'il était très difficile d'établir une règle. Il va sans dire que l'assemblée générale peut être d'un avis différent du Comité mais, dans l'état actuel des choses, nous préférons, comme nous venons de le dire, vous proposer le statu quo.

Nous vous prions de vouloir bien prendre acte de ce rapport, vous assurant que nous n'avons rien négligé au cours du dernier exercice pour sauvegarder les intérêts de l'agriculture motorisée. J. Berlie

les moteurs avec



additif au carburant. seront protégés de toute corrosion. les chambres de combustion et les échappements seront exempts de suie et réduisent considérablement les frais d'entretien



AUTOL S.A.
ALLSCHWIL-BL
(061) 39 29 96

Recrutez des membres!
